



ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE FLEURY SUR ANDELLE

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU VENDREDI 10 JUN 2011**

Etaient présents :

Monsieur J-L. ROMET, Maire  
Monsieur P. CHIAPELLO,  
Monsieur D. KUHN,  
Monsieur B. HURAY,  
Monsieur P. ADAM,  
Monsieur X. CHIVOT, Adjoints au Maire  
Madame C. COLIN, Messieurs D. MICHEL, G. DUPUIS,  
Messieurs D. HOUSSAYE, F. VIEUX,  
Monsieur E. WENGLER,  
Mesdames V. DELABRIERE, C. VANDER CRUYSSSEN,  
Madame M-T LANGLET,  
Conseillers municipaux.

Absents :

Monsieur A. DULONDEL qui avait donné procuration à Monsieur J-L ROMET.  
Monsieur M. AGUEZZAILOU qui avait donné procuration à Monsieur X. CHIVOT.  
Monsieur L. MANIFEL qui avait donné procuration à Monsieur D. KUHN.  
Madame D. DAVID qui avait donné procuration à Madame V. DELABRIERE.  
Monsieur J. HACQUARD.

Secrétaire de séance : Madame M-T LANGLET.

Assistait également à la réunion : Monsieur Gilbert ROTH, Secrétaire Général.

Convocation du 18 Mai 2011.

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Votants : 19

**I) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Avril 2011 :**

Monsieur ADAM demande que ses interventions du compte-rendu soient complétées comme suit :

- d'une part au point V de l'ordre du jour « Remplacement d'un agent aux services techniques municipaux ». Monsieur ADAM est favorable à l'embauche d'un jeune romillois, puisqu'il est nécessaire de prévoir les départs en retraite à venir, ainsi que des formations nécessaires,

- d'autre part, au point VIII de l'ordre du jour « Questions diverses » a) Classement sonore portant sur les infrastructures du réseau routier.

Monsieur ADAM s'étonne qu'on impose des normes aux habitations par rapport à la voirie et non pas des normes plus drastiques à la voirie.

**Après cette demande de corrections, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Avril 2011.**

**II) Ecole élémentaire Louise MICHEL :**

**- avenants aux travaux.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des avenants aux travaux de l'école élémentaire Louise MICHEL, suite à des travaux supplémentaires, comme suit :

- Etablissements DERLY 12.863,25 € HT représentant 5,15 % du marché initial,
- Etablissements BOSMY 3.108,79 € HT représentant 26,17 % du marché initial.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux supplémentaires ont été soumis au Conseil Municipal lors d'une précédente réunion et concerne essentiellement :

- pour les établissements DERLY, les travaux de forages plus profonds,
- pour les établissements BOSMY, une réhausse des clôtures.

**Considérant ces nouveaux travaux supplémentaires chiffrés respectivement à 12.863,25 € HT et 3.108,79 € HT, et après avis favorable de la commission d'appel d'offres, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux.**

Monsieur le Maire fait part que l'augmentation totale liée aux travaux supplémentaires est de 2,40 %.

Monsieur CHIAPELLO informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement intérieurs ont démarré et que la fin de chantier se déroule normalement.

**III) Schéma départemental de la coopération intercommunale :**

- adhésion à la Communauté de Communes de communes isolées,**
- fusion de syndicats.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de Madame la Préfète portant sur le schéma départemental de la coopération intercommunale et notamment sur le schéma impliquant la commune de Romilly sur Andelle.

Il fait part des courriers adressés par Monsieur le Sénateur, Hervé MAUREY et Monsieur le Président du Conseil Général, Jean Louis DESTANS, liés au schéma départemental précité.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il se trouve dans le Département onze communes isolées n'appartenant à aucune coopération intercommunale et dont six sont situées dans le Canton de Fleury sur Andelle.

**a) Communauté de Communes de l'Andelle (CDC de l'Andelle)**

Concernant la Communauté de Communes de l'Andelle, Madame la Préfète propose l'adhésion des communes de Radepont, Renneville, Fleury sur Andelle, Amfreville les Champs.

Dans le cadre du territoire géographique et pour une meilleure cohésion, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la motion suivante :

- proposer à la CDCI d'élargir le territoire de la Communauté de Communes de l'Andelle au plus grand nombre possible de communes blanches du Canton, ainsi qu'aux communes en aval de son territoire sur la rive droite de la Seine jusqu'à la limite du Département de l'Eure.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la motion précitée.**

b) Syndicat O.P.A.H. du Canton de Fleury sur Andelle

**Concernant le syndicat étude suivie animation O.P.A.H. du Canton de Fleury sur Andelle**

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**- donne son accord à la proposition de Madame la Préfète, soit fusion avec la CDC de l'Andelle.**

c) Syndicats Transports Scolaires

**La proposition de Madame la Préfète sur la fusion des syndicats de transports scolaires (SITS et SITE) est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.**

d) Syndicat de Voirie de Fleury sur Andelle

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la proposition de Madame la Préfète sur la fusion du Syndicat de Voirie de Fleury sur Andelle avec la CDC de l'Andelle.**

e) SAEP Andelle Seine Bord

Pour la fusion du SAEP du Tronquay, du SAEP de l'Andelle et ses plateaux et du SAEP Andelle Seine Bord, Monsieur DUPUIS, Vice-Président du SAEP Andelle Seine Bord fait part que le bureau du SAEP Andelle Seine Bord est défavorable à la fusion proposée.

Il est souligné pour ce projet un manque de cohérence au niveau du territoire, un manque d'éléments d'informations pour se prononcer.

Madame VANDER CRUYSSSEN rappelle que la ressource « eau » se fait de plus en plus rare.

Messieurs DUPUIS et KUHN font part que deux forages des établissements PIERVAL ont été récupérés par le Syndicat et que celui-ci fonctionne bien.

Monsieur HOUSSAYE relève deux éléments par rapport à cette fusion. D'une part, la gestion de l'eau, d'autre part, l'aspect économique avec le tarif du mètre cube d'eau.

Compte-tenu le manque d'information, d'éléments sur cette proposition, Monsieur le Maire propose de prendre en considération la position du bureau du SAEP Andelle Seine Bord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix contre le projet de fusion proposé et 10 abstentions se prononce défavorablement à la proposition de Madame la Préfète sur la fusion du SAEP Andelle Seine Bord avec d'autres syndicats.**

#### **IV) Réhabilitation de l'école Maurice GENEVOIX en école maternelle de 7 classes avec mise aux normes T.H.P.E. :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'Etat par le biais de la DETR donne son accord pour aider au financement de réhabilitation de l'école Maurice GENEVOIX en école maternelle de 7 classes avec mise aux normes THPE, pour un montant de 154.200,00 € sur un estimatif total de 450.000 € HT.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- donne son accord pour lancer la réalisation de ces travaux de réhabilitation chiffrés à 450.000 € HT.**

Puis, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre architectes seront consultés pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux précités dans le cadre d'une procédure adaptée type MAPA, soit :

- le cabinet CMA Manière de Romilly sur Andelle,
- le cabinet d'Architecture de l'Andelle de Fleury sur Andelle,
- Monsieur Pédro BLASQUEZ de Louviers,
- l'Atelier des Deux Anges de Val de Reuil.

Ces architectes seront invités à visiter l'école Maurice GENEVOIX le mercredi 15 Juin à 16 heures.

Il fait part que le cahier des charges a été établi en concertation avec Madame DELABRIERE. Les architectes devront déposer leurs offres au plus tard le 7 Juillet à 12 heures dernier délai.

La commission d'Appels d'Offres se réunira pour l'ouverture des plis le 7 Juillet à 15 heures et après analyse des offres, le 11 Juillet à 17 heures.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des critères d'attribution, soit :

- |   |      |
|---|------|
| - les références en réhabilitation d'écoles maternelles | 30 % |
| - les honoraires  | 30 % |
| - le descriptif sommaire de chaque lot                  | 10 % |
| - le planning d'exécution des travaux                   | 15 % |
| - les démarches environnementales liées aux travaux     | 15 % |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la proposition de Monsieur le Maire de lancer une consultation de quatre architectes.**

Pour aider au financement des travaux de réhabilitation, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention à Monsieur Franck GILARD, Député, au titre de la dotation d'actions parlementaires.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solliciter une subvention de Monsieur Franck GILARD, Député, au titre de la dotation d'actions parlementaires.**

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Général pour le mobilier de la future école maternelle.

#### **V) S.I.E.G.E. : Enfouissement des réseaux rue de la Libération.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été prévu au Budget Primitif les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Libération. Il présente comme suit ces différents travaux :

a) Travaux d'éclairage public :

La participation financière de la commune s'élève à 20 % du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

**5.183,95 € pour un estimatif total de 31.000,00 € TTC**

b) Réseau de distribution électrique :

La participation financière de la commune s'élève à 20 % du coût réel H.T. des travaux et est estimée à :

**5.183,95 € pour un estimatif total de 31.000,00 € TTC**

c) Travaux des réseaux téléphoniques estimés à 9.000,00 € TTC

Le syndicat préfinancera la TVA et la commune s'engage à la lui rembourser au moment du règlement de sa participation, après réception des travaux. La participation financière de la commune est établie selon les règles définies par le comité syndical, soit 60 % du coût réel H.T. des travaux au comptant, et est estimée à :

**4.515,05 € et la TVA à rembourser au S.I.E.G.E. à 1.474,92 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :**

- **d'adopter les projets présentés par le S.I.E.G.E. dans les conditions financières précitées,**
- **de s'engager à rembourser au S.I.E.G.E. après réception des travaux la TVA que celui-ci aura avancée pour l'effacement des réseaux électriques estimée à 1.474,92 €.**

Monsieur le Maire fait part que la participation totale de ces travaux s'élève à 16.357,87 €.

Monsieur HURAY indique que ces travaux devraient démarrer en Septembre prochain.

**VI) Restauration scolaire en liaison froide :**

- **avis de la commission d'appel d'offres sur l'entreprise retenue.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres pour la fourniture en liaison froide des repas du restaurant scolaire, soit :

- Scolarest, Isidore Restauration, La Normandie, API Restauration.

Monsieur WENGLER fait part au Conseil Municipal que le marché est d'un an, renouvelable deux ans. Il indique que cinq sociétés ont retiré les dossiers mais que seulement quatre ont répondu.

Il rappelle les critères d'attribution comme suit :

- valeur technique 50 % (nombre d'échantillons 10 %, qualité des échantillons 30 %, nombre de fiches techniques fournies 10 %).
  - prix 30 %,
  - délais de réajustement des effectifs 10 %,
  - démarche environnementale 10 %,
- et indique que huit personnes ont testé les aliments des quatre prestataires précités.

La Commission d'appel d'offres propose de retenir l'offre la mieux disante soit celle des établissements Isidore Restauration chiffrée à 78.205,50 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir pour la livraison en liaison froide des repas du restaurant scolaire, les établissements Isidore Restauration.**

Monsieur le Maire remercie Monsieur WENGLER pour l'important et minutieux travail qu'il a fourni pour la rédaction de la consultation des appels d'offres ainsi que du rapport d'analyses.

Monsieur CHIVOT demande s'il y aura une livraison de produits bio.

Monsieur WENGLER fait part qu'il était prévu dans le règlement la fourniture d'un produit bio par semaine et que les établissements Isidore Restauration s'engagent à fournir deux produits d'agriculture biologique par semaine.

## **VII) Aménagement sécurité RD 321 :**

### **a) Installation de feux tricolores :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la commission d'Appel d'offres s'est réunie pour choisir parmi trois propositions, l'entreprise chargée de l'installation des feux tricolores et propose de retenir l'offre la mieux disante soit celle des établissements CITEOS chiffrée à 50.229,61 €.

Il présente l'offre des établissements SODEREF pour assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, chiffrée à 2.000,00 € TTC. Puis, il soumet les travaux de surbaissé de trottoirs sur la RD 321 liés à l'installation des feux tricolores, chiffrés par le Syndicat de Voirie à la somme de 2.000,00 € TTC.

Il indique au Conseil Municipal que le Conseil Général participe à raison de 55 % du montant H.T. de l'ensemble de ces travaux, honoraires.

Il rappelle que ces travaux étaient prévus depuis longtemps pour sécuriser la sortie du collège.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **donne son accord pour retenir l'offre des établissements CITEOS, portant sur l'installation de feux tricolores sur la RD 321, chiffrée à 50.229,61 € TTC,**
- **pour l'offre des établissements SODEREF chargés de la maîtrise d'œuvre de ces travaux, chiffrée à 2.000,00 € TTC,**
- **pour l'offre du Syndicat de Voirie d'un montant de 2.000,00 € TTC pour le surbaissé trottoir,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général pour la participation financière des travaux précités.**

### **b) Installation d'un radar pédagogique :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'offre des établissements CBS pour l'installation sur la RD 321 d'un radar pédagogique, chiffrée à 5.214,56 € TTC.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **donne son accord pour installer sur la RD 321 un radar pédagogique chiffré à 5.214,56 € TTC,**
- **de solliciter pour aider au financement de ces travaux une subvention maximum au titre des amendes de Police.**

**c) Etude pour l'aménagement sécurité de la RD 321 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la proposition des établissements SODEREF pour l'étude sécurité de la RD 321, chiffrée à 9.500 € HT, 11362,00 € TTC avait déjà été retenue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- sollicite pour aider au financement de cette étude une subvention maximum au titre des amendes de Police.**

Puis, Monsieur le Maire donne connaissance comme suit au Conseil Municipal du programme sécurité sur la RD 321 pour les années à venir.

Il indique que le Conseil Général assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux en participant à raison de 55 % du montant H.T.

**Programme 2012 – tranche ferme :** Virage au niveau de l'église, entrée de Romilly sur Andelle en venant de Pîtres et parkings : participation de la Commune 55 927,91 € T.T.C.

**Programme 2013 – tranche conditionnelle :** du Chemin du Marais à la rue des Anciens Combattants, et le carrefour rue des Anciens Combattants : participation de la commune 49.189,54 € T.T.C.

**VIII) Cimetière :**

**- demande de subvention DETR.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait sollicité pour aider au financement des travaux du nouveau cimetière les services de l'Etat par le biais de la DETR mais que la demande n'avait pas été reçue favorablement.

Il fait part que le cabinet CMA Manière, Maître d'œuvre, retenu pour ces travaux a révisé son estimation à la hausse pour un montant de 9.929 € TTC.

Le nouveau montant estimatif pour la construction du cimetière s'élève à la somme de 295.584 € TTC.

Monsieur le Maire fait part qu'il ne reste presque plus d'emplacements disponibles et que ce dossier constitue une priorité pour les travaux à réaliser en 2012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**- confirme sa décision de réaliser en 2012 les travaux du nouveau cimetière chiffrés à 295.584 € TTC,**

**- sollicite pour aider au financement de ces travaux une subvention maximum de l'état au titre de la DETR.**

**IX) Espace Multi-loisirs :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'espace multi-loisirs qui se situerait entre la Mairie et le stade de la Choule.

Il s'agit d'un espace d'environ 500 m<sup>2</sup> à destination des écoles, centres de loisirs, jeunes de la commune dans lequel on retrouvera entre autres des panneaux de basket, des petits buts, ...

Le montant des travaux est chiffré à 101.059,46 € TTC.

Afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces travaux, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre des établissements SODEREF chiffrée à 2.000,91 € TTC.

Madame VANDER CRUYSSSEN demande si les enfants de la crèche pourront bénéficier de cet espace.

Monsieur ADAM fait part que « non » mais que la commission « Vie sociale » est en réflexion sur un projet d'aire de jeux pour les enfants de tout âge.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord :**

- d'une part, à la réalisation d'un espace multi-loisirs à un prix moindre d'au moins cinq mille Euros par rapport au projet présenté, soit d'environ 96.000,00 € TTC,
- d'autre part, à l'offre des établissements SODEREF pour la maîtrise d'œuvre pour ces travaux chiffrés à 2000,96 € TTC,
- sollicite pour aider au financement de ces travaux les services de l'Etat au titre de la dotation d'actions parlementaires par le biais de Monsieur le Sénateur Joël BOURDIN.

**X) Convention avec le Conseil Général pour les offres de marchés publics par voie électronique :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition du Conseil Général qui met gratuitement à disposition des communes sa plateforme des marchés publics. Cet outil permet de mettre en ligne les consultations par voie électronique dans le cadre de la gestion des marchés publics.

Il informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, il est obligatoire pour les collectivités territoriales de s'équiper pour recevoir par voie électronique les offres des candidats de marchés publics supérieurs à 90.000,00 € HT.

Il fait part qu'une convention régit cette mise à disposition.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- donne son accord pour bénéficier de la plateforme des marchés publics du Conseil Général de l'Eure,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

**XI) Virement de crédits :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de participer aux opérations du Pass Foncier. Il indique que deux terrains du lotissement « La Grande Ruelle » ont été attribués au titre du Pass Foncier, mais que les crédits n'étaient pas prévus au Budget Primitif.

Monsieur VIEUX propose au Conseil Municipal de virer du compte 022 « Dépenses Imprévues » au compte 6745 « Subvention aux personnes de droit privé » la somme de six mille Euros (2 x 3.000,00 €).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à la proposition de virement de crédits telle que présentée par Monsieur VIEUX.**

## **XII) Cession de terrain :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de l'achat de leur terrain pour la construction de l'habitation des Consorts DURIEU, il était annoté dans l'acte de vente « que le pétitionnaire devra réaliser une aire de retournement et établir la clôture derrière cette aire. En cas de réalisation de clôture le long de la sente rurale, celle-ci devra être établie à 2 mètres en retrait de l'ancien alignement.

Il indique que ces prérogatives ont été respectées par les Consorts DURIEU mais que l'acte de régularisation de cession à la commune de la portion de terrain afférente n'a jamais été effectué.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- décide d'acquérir pour un euro, une bande de terre propriété de Madame Colette DURIEU, cadastrée section AB n° 794 d'une superficie de 79 m<sup>2</sup>, destinée au passage d'un véhicule de secours et afin de permettre le retournement aux véhicules engagés dans cette voie, aux termes d'un acte à recevoir par Maître QUIGNARD, Notaire à Pont Saint Pierre,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer l'acte de cession et les pièces administratives afférentes à ce dossier.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que, dans le cadre de cette cession, comme pour les autres cessions à l'Euro, les frais de géomètre et notaire sont pris en charge par la commune.

## **XIII) Personnel communal :**

- transformation d'un poste d'Agent de Maîtrise en poste de Technicien Territorial et transformation d'un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe en ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux agents communaux ont bénéficié d'une promotion.

D'une part, Monsieur Jean-Pierre DELACOUR, agent de Maîtrise Principal, qui assure depuis de nombreuses années la responsabilité des services techniques municipaux a été promu au grade de Technicien Territorial. Au niveau indiciaire pour le calcul de la rémunération, il n'y a pratiquement pas de différence.

D'autre part, Madame Isabelle CARON, Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles de 1<sup>ère</sup> classe, a été promue au grade d'Agent Spécialisé Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Maire adresse ses félicitations aux deux agents qui ont obtenu ces promotions.

Il propose au Conseil Municipal de nommer ces deux agents à leur nouveau grade respectif et supprimer de la nomenclature commerciale les deux grades qu'ils occupaient.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- donne son accord pour créer un poste de Technicien Territorial et un poste d'ATSEM Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- décide de supprimer de la nomenclature communale le poste d'Agent de Maîtrise Principal et le poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe.

## **XIV) Jury des assises :**

Conformément à l'arrêté préfectoral du 22 Avril 2011 concernant la liste préparatoire des jurys des assises, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne par tirage au sort les personnes suivantes :

Madame Nelly LEFRANCOIS née ROUSSEL  
551 Rue de la Libération  
Née le 10 Octobre 1943 à Mesnil-Raoul

Madame Jacqueline DRAGEE née BAILLEUL  
38 Rue de la Planquette  
Née le 18 Septembre 1916

Monsieur Daniel WARGNIER  
9B Sente du Cabot  
Né le 23 Mai 1948 à Romilly sur Andelle

Madame Henriette HENRION née LEFEBVRE  
988 Rue Blingue  
Née le 20 Juillet 1957 à Etrépagny

Monsieur Guy VIEUXBLED  
10 Chemin Roussel  
Né le 17 Octobre 1939 à Romilly sur Andelle

Mademoiselle Nadia ABDELAZIZ  
12 Rue de la Grange Dîmière  
Lotissement Saint Crespin  
Née le 21 Octobre 1962 à Pîtres

#### **XV) Questions diverses :**

##### **a) Tarifs pour le fax :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que de nombreux habitants sollicitent les services administratifs de la mairie pour l'envoi d'un fax compte-tenu que la Poste n'apporte plus ce service.

Il propose d'apporter ce service qui serait géré avec la régie des recettes des photocopies.

Le prix proposé serait de 25 centimes par fax.

Monsieur DUPUIS déplore que la Poste ait cessé d'apporter ce service.

Le Conseil Municipal approuve et s'associe à la remarque de Monsieur DUPUIS.

Certains conseillers souhaitent que ce tarif de 25 centimes d'Euro ne soit pas inférieur au tarif pratiqué par la librairie locale.

**Après en avoir délibéré par 17 voix pour, une contre et une abstention, le Conseil Municipal décide :**

- de demander à toute personne qui souhaite passer un fax à la mairie, 25 centimes d'Euro,**
- de cumuler la régie de recettes des photocopies avec celle pour les fax.**

### **b) Cession de terrain à côté de l'Intermarché :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte de vente d'une des parcelles à côté de l'Intermarché sera signé Vendredi 17 Juin prochain. Il rappelle que la commune avait émis certaines conditions pour cette vente notamment que le prix du m<sup>2</sup> ne devrait être supérieur à celui auquel il a été vendu par la commune.

Conformément à cet engagement et à la demande de Maître Pascal JACQUELINE, Notaire, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renoncer au pacte de préférence ainsi qu'il est stipulé dans le projet d'acte. Il souligne l'implication de Monsieur Bernard HURAY dans ce projet.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- décide de renoncer au pacte de préférence pour la cession du terrain aux Consorts DURIN,
- autorise Monsieur le Maire ou Monsieur HURAY à signer toutes les pièces administratives afférentes à cette cession.

### **XVI) Communications et informations :**

#### **a) Signalisation du parking du collège :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements du Principal du collège pour les travaux de signalisation du parking.

#### **b) Bibliothèque – Médiathèque :**

Monsieur le Maire fait part qu'il a rencontré ce Vendredi Madame France DE BOURGUIGNON, Directrice de la médiathèque-bibliothèque de l'Eure. La rencontre était enrichissante sur le projet de la bibliothèque-médiathèque.

#### **c) Statistiques d'évolutions de la délinquance :**

Lors d'une rencontre avec la Gendarmerie de Fleury sur Andelle, il a été effectué un point sur les six derniers mois. Il est constaté une diminution dans les atteintes à l'intégrité physique et aux biens, mais une importante augmentation au niveau des escroqueries et infractions économiques.

#### **d) Tri sélectif :**

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHIVOT pour la mise en place du tri sélectif à la salle Louis ARAGON. Cette action est très appréciée.

#### **e) Entreprise PORTAFEU :**

Monsieur HOUSSAYE informe le Conseil Municipal que les établissements PORTAFEU ont été rachetés par un groupe suédois d'envergure européenne, sinon mondiale.

#### **f) Personnel communal :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Monsieur Didier VAN LEEUWEN a passé des modules de perfectionnement de Garde particulier de la voirie, de Garde chasse et Garde pêche.

**g) Le Sport, ma Santé :**

Monsieur le Maire félicite Messieurs CHIVOT et MANIFEL pour leur grande implication dans la journée du « Sport, ma Santé » qui a réuni une vingtaine d'associations et un public nombreux.

**h) Exposition des fouilles archéologiques de Saint-Crespin :**

Monsieur le Maire remercie Mesdames DAVID et CORROYER pour leur implication dans ce projet ainsi que Messieurs Marc GUILLON et David JOUNEAU pour les conférences qu'ils ont tenues dans le cadre de l'exposition des fouilles archéologiques de Saint-Crespin.

Un millier de visiteurs, dont les scolaires, a participé à ce jour à cette manifestation.

**i) Pinceaux d'Andelle :**

Monsieur le Maire adresse ses félicitations à Madame DELABRIERE pour sa gestion dans la foulée de la Fête de la Peinture et des Pinceaux d'Andelle.

**j) Subvention :**

Le Conseil Général a versé une subvention de 1.000 € pour « Le Printemps Littéraire » et 1.500 € pour l'exposition des fouilles archéologiques de Saint-Crespin.

**k) 9<sup>ème</sup> classe élémentaire :**

Un nouveau courrier a été adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour l'ouverture de la 9<sup>ème</sup> classe élémentaire.

Monsieur CHIAPELLO fait part que 235 élèves sont inscrits à l'école élémentaire soit plus de 29 par classe.

A l'initiative de la Communauté de Communes de l'Andelle, une étude va être lancée par la Chambre des Métiers et Eure Expansion pour un village d'artisans à Romilly sur Andelle.

**l) Nouvelle section à R.A.S. :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la création d'une 8<sup>ème</sup> section par RAS. Il s'agit des Ateliers Equilibre mis en place par le C.C.A.S.

**m) M-REAL :**

Monsieur le Maire compatit aux inquiétudes des employés de l'usine M-REAL dont beaucoup sont domiciliés dans la commune.

**n) Archives :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que 12 mètres linéaires d'archives municipales devront être triées après qu'on ait été obligé de les chercher à Evreux aux Archives Départementales.

**o) Inaugurations :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'inauguration d'une part de la déchetterie le Lundi 20 Juin à 18h30, d'autre part, de l'école élémentaire « Louise MICHEL » le Samedi 15 Octobre à 10h30.

Seront présents à cette dernière manifestation les financeurs de l'opération soit :

- Monsieur Jean Louis DESTANS, Président du Conseil Général,
- Madame Christiane AYACHE, Sous-Préfète des Andelys.

Il est étudié la possibilité d'organiser des portes ouvertes pour la population l'après-midi de l'inauguration.

**p) Piégeage :**

17 renards, 5 fouines, 432 rats musqués et 8 ragondins ont été piégés au cours des six derniers mois.

**q) Football Club de la Vallée de l'Andelle (FCVA) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il était prévu que le FCVA demande une subvention à chaque commune.

En qualité de Président de la Commission Sport de la Communauté de Communes de l'Andelle, il a proposé le versement de 7.000 € à cette association. Les membres de la CDC ont tous accepté cette proposition.

Les communes non membres de la Communauté de Communes seront sollicitées pour une subvention totale de 2.000 €.

Il souhaite beaucoup de succès à cette association.

**r) Don du sang :**

Douze personnes ont donné leur sang lors de la collecte du 29 Avril 2011.

Il est émis le souhait d'une participation plus importante.

**s) Remerciements :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des remerciements :

- de l'AFM, Pas Za Pas Yaka Danser, Saveurs et Savoirs, l'Arc Club de l'Andelle, pour le versement de subventions,
- de la famille de Monsieur Patrick BOUTE pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal au décès de sa belle-mère.

**XVII) Tour de table :**

Madame LANGLET informe le Conseil Municipal :

- de l'arrivée de deux nouveaux artisans qui se sont installés dans le Parc de la Verrerie,
- du redémarrage du site Internet de la commune qui est remis à jour progressivement par la Communauté de Communes (lien internet de Authentik Aventure, installation de 2 nouveaux artisans place de la Verrerie). Le nouveau site sera interactif.

Elle remercie ses collègues élus pour la distribution du bulletin municipal.

Elle indique que deux devis ont été établis pour le prochain fascicule sur les entreprises.

Madame VANDER CRUYSSSEN fait part au Conseil Municipal que le SIBA a arrêté le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux au Marais.

Madame COLIN est fière d'annoncer le mariage de son fils le 25 Juin prochain.

Elle fait part que le Directeur des Ressources Humaines de l'entreprise MAILLOT félicite l'équipe qui a mis en page le bulletin municipal pour sa grande qualité.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal qu'il a participé à l'Assemblée Générale de la MJC A.L.E.R., que l'année 2010 a été excellente au niveau du résultat financier.

Il est constaté un redressement spectaculaire au niveau de la gestion. Il indique que les deux trésoriers ont effectué un travail remarquable.

Monsieur ADAM fait part que la MJC A.L.E.R. est amenée à accueillir 30 à 50 % de plus d'enfants qu'actuellement.

Il remercie Monsieur HURAY pour la réfection de la première partie de la voirie du parking du FRPA La Potière réalisée par le Syndicat de Voirie.

Il indique qu'il sera installé dans la salle de réunion du FRPA un nouveau téléviseur avec TNT et un lecteur de DVD.

Monsieur KUHN informe le Conseil Municipal de la signature chez le notaire le 21 Juin prochain du terrain de Madame feu Paulette ROMON.

Il fait part que les services techniques effectueront fin Juin début Juillet le déménagement du mobilier des écoles Condorcet et Genevoix vers Louise MICHEL.

Il signale les absences pour raison de maladie de deux agents techniques.

Monsieur HURAY fait part au Conseil Municipal :

- du report de la réception de la Maison du Marais prévue fin Juin,
- des travaux de raccordement électrique rue de la Planquette sans incidence financière pour les habitants,
- du retard de la mise en place des pieux au niveau du lotissement « La Grande Ruelle » (SILOGE). La fin des travaux de construction est prévue courant 2012. Les travaux d'enrobé final seront réalisés à la fin du chantier de la SILOGE,
- du déroulement de la première réunion de chantier avec le Syndicat des Eaux pour le remplacement de la canalisation sur la RD 321,
- des réfections de voirie réalisées par le Syndicat de Voirie, portion du Chemin du Moulin Cabot, Sente des Jardins du Levant, Chemin du Marché.

Monsieur CHIAPELLO fait part du déroulement du Conseil d'Ecole le Mardi 14 Juin à 18 heures.

Concernant le déménagement pour l'école Louise MICHEL, tout est mis en place et devrait être terminé vers le 15 Juillet prochain.

Monsieur CHIVOT remercie les services techniques pour la qualité du travail réalisé dans la salle de ping-pong de RAS.

Il donne connaissance au Conseil Municipal des dates à retenir comme suit :

16 Juin	A.G. APNE
19 Juin	Journée bicyclette La commune de Romilly sur Andelle organisera cette manifestation le 1 <sup>er</sup> Juillet 2012
21 Juin	Fête de la Musique organisée par la MJC A.L.E.R.
23 Juin	A.G. de l'Association E.C.L.A.I.R.
25 Juin	Kermesse organisée par les écoles et la Passerelle
29 Juin	Concert de l'Ecole de Musique
13 Juillet	Retraite aux Flambeaux organisée par le Comité des Fêtes à 20h30 et feu d'artifice à 23h00
14 Juillet	Cérémonie à 11h15 au Monument aux Morts

Monsieur le Maire remercie Monsieur CHIVOT pour sa participation aux cérémonies organisées avec l'association des Anciens Combattants.

Monsieur MICHEL fait part des remarques positives sur les installations et le fleurissement du lavoir. Il déplore qu'à côté de ce bel ensemble, les sacs poubelle trainent en permanence.

Il est décidé d'adresser un courrier aux riverains de la Sente du Lavoir.

Madame DELABRIERE fait part au Conseil Municipal de la participation de plus de 800 personnes aux Pinceaux de l'Andelle, dont 465 scolaires sur deux jours 1/2. Les deux manifestations « La Fête de la Peinture » et « Les Pinceaux de l'Andelle » ont rencontré un vif succès.

Madame DAVID fait part au Conseil Municipal que le nombre de 1000 visiteurs à l'exposition des fouilles archéologiques de Saint-Crespin a été dépassé mardi dernier.

Elle remercie tous les bénévoles qui l'ont aidée à l'organisation de cette manifestation.

Elle invite les conseillers à participer au concert de l'Ecole de Musique le 29 Juin à 18h30.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de séance,



M-T LANGLET

Le Maire,



Jean-Luc ROMET